

Règlement jeu concours

Gagnez votre formation IA tout-inclus



Article 1 – Organisation

Le présent jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat est organisé par Yes We Prompt - Agence IA des PME et indépendant, Organisme de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53351257735 auprès du préfet de région Bretagne.

Article 2 – Durée

Le jeu se déroule du 18 novembre 2025 au 31 décembre 2025 inclus. Le tirage au sort aura lieu le 4 janvier 2026 parmi l'ensemble des participations valides enregistrées pendant la période.

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Une seule participation par personne au nom de l'entreprise ou personne morale est autorisée. Toute inscription incomplète, frauduleuse ou multiple entraînera l'annulation de la participation.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, il suffit de remplir le formulaire web disponible sur le site yes-we-prompt.fr pendant la période du jeu et valider sa participation avant le 31 décembre 2025 à 23h59. Aucune autre forme de participation (courrier, email direct, etc.) ne sera acceptée.

Article 5 – Désignation du gagnant

Le tirage au sort sera effectué le 4 janvier 2026 de manière aléatoire parmi les participations valides. Le gagnant sera contacté par téléphone par Yes We Prompt dans les 7 jours suivant le tirage. S'il ne répond pas dans un délai de 10 jours, le lot pourra être attribué à un autre participant.

Article 6 – Dotations

Lot principal : une formation IA offerte « Prompt Engineering en entreprise » pour 10 personnes d'une valeur de 990€ (tarif PME) ou 1890€ (tarif ETI) ou 1290€ (tarif coaching individuel). La formation est, organisée et animée par Yes We Prompt (voir le [programme](#) détaillé en ligne). Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière ni échange.

Avantage participant : Une remise de 20 % sur toutes les [formations IA](#) Yes We Prompt est accordée à l'ensemble des participants, valable jusqu'au 31 mars 2026.

Article 7 – Données personnelles

Les données collectées via le formulaire de participation sont utilisées uniquement pour la gestion du jeu et l'information des participants sur les résultats. Conformément au Règlement RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, qu'il peut exercer en écrivant à contact@yes-we-prompt.fr.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, disponible sur le site yes-we-prompt.fr.